DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA		REPUI	SLIQUE FRANÇAI	SE	
Charente - Inférieure			Table 1		
 -		Commune de	ROYAH	\$1110000000000000000000000000000000000	
ARRONDISSEMENT					
d SOUPEFORT	Extrait d	u Renistre de	s Délibérations di	Conseil	Municinal
	Littuit u	a nogiotio at	o bomborations a	1 COMOUNT	Mamorpai
CANTON					2-1
d 207 H	Séa	ance du 14	Decembre 1945	19	14
		-			
OBJET:	L'an mil neu	f cent 45	, le14	du mois d	Décembre
Reorganisation de			ROYAN		s'est assemblé
La Cie des Pompie				REGAZON	T
rif des soldes			as in presidence de las	LEGAZON	•
t indemnités		rdinaire	d'anrès connocations fai	iler le	104
THE DESIGNATION IN	en session	ctraordinaire	d'après convocations fai	8 DA	c. 5
NOMBRE		TREE HOLDER STATE (1985)	Domonand Vama	atima D	
de			Regazoni, Veys		
Conseillers municipaux ayant pris part au vote :		Julien, Mar	e Parizet, P'r	odeau, G	russenmeyer
ayant pris part au voic.	A A A	Prugnaud, S	imon, Counil,	Ollivier	, Senelier,
45037	- pouchet,	Boulerne,	Chazeau, Domec	q, Arriv	, Baudet
DA TER					
DATE					
de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte		Constant	Camera Camera	m	
rendu de la séance :	Melle R	ikowsky	, Conge, Savig	nac, ini	baudeau.
		- intermedial Control			
	2.2			2 22 01	1
200	Les Conseill	ers présents forn	ant la majorité des me	mbres en ex	ercice, il a étė,
10	conformément	à l'article 53 de	la loi du 5 avril 1884,	, procédé im	médiatement à
	l'élection d'un s	secrétaire pris da	ns le sein du Conseil.		
	М	PERAUDEAU	ayant obtenu la	majorité des	suffrages, a été
			ns qu'il a acceptées.		
		nt a ouvert la séa	The STORY CONTRACTOR STORY AND A STORY AND A		
	M. le l'Teside	nt a ouvert la sea	ince et a		
	Monsie	eur le Mair	e expose que la	s sommes	touch es
			iennent général	ement de	4 sources
	diff frentes		3		C Which
			annuelles ;		
			it's de manoeux		
		- Indean	ités pour incer acations à une	colle et a	spectacles
		- 10a1 v	xea erone a mue	20416 de	200000000000000000000000000000000000000
	J	Les tarifs	suivants sont a	cceptés	par le
			soumi à l'agr		
	Prefet :			75 - 10 16	
	1º - Solde:	s annuelles	: Lieutenant		
			S/Lieutenant		2.250
		N. S.	Adjudant Che	I	1.750
	AN AND THE RESERVED		Adjudant Sergent Chef	Part of the last o	1.250
	The state of the s		Sergent		1.050
	Contract Chi		Caporal		850
	E PERSONAL SERVICE		Sapeurs	The Name of	750

2	- Indemn to de m	aneeuvres mens	eulles :	770
a Aug	, Officie	rs	70 FRS	1 28
		iers	65 60	
	- Indemnit' pour	incendies et	alertes :	
	Zindomili v poda	Jour	Jour	Nuit
		ers	18 fr heur.	23 fr he
	CAporat Sapeurs	lX)	14	17
4	° - Indemnité pour	r vacations aux	spectacles	
	50 frs	par séance et p	ar homme (sa)	peur)
	Ces tarifs seron	t appliqu≐s à p	artir du ler	Janv.
	Fait et	délibéré à Roy	an, les jour	mois et
		au Registre	: les membres	pr/sents
	la s'ance.			
		POUR	EXTRAIT CONTO	DRML,
			Le Maire	
		bight	: REGAZONI	
APPRO	AVU		A 150 manual and a	
LA ROCHELLE, le 1	1 JANV. 1946			
Program Schools and Thomas and the School School	PREFET	1000 - H 1000 - 1011 - 1011	1 (22)	
Le Secrétai Signé	re Ganaral : DaJaAN			
7			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		## HE HAVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	CONFORME	
		Nairie de Roy	an, le 11 Ear	rs 1946
		Lis ihA	IRD.	
	Fait et délibéré à			
	les jour, mois et an susdits	SOLE DE ROLE		
Si le vote a eu lieu au	Ont signé au registre : M	夏夏		College College College
scrutin public, établir à la suite la désignation de		(* * * *)		
leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).		Tarante Marillas		
		320		
Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).	N'ont pas signé : MM.			W33000 V = V =
	(
			Pour extrait co	

- Rocheverer

DEPARTEMENT de la Charente-Maritime ******

Arrondissement ROCHEFORT Canton de ROYAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de R O Y A N

-

ENTRAIT DU REGISTRE DES BELIBERATIONS DU CONSEIL "UNICIPAL

OBJET: REORGANISATION de la COMPAGNIE DES POMPIERS.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1945.

(TARIF DES SOLDES ET INDEMNITES)

de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGAZONI, Med re, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre

reux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés: Mr. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau,

Melle Rikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a 6té, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Ayril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Monsieur le Maire expose que les sommes touchées par les Pompiers proviennent généralement de 4 sources différentes:

10- Soldes annualles;

2°- Indemnités de manoeuvres ameuelles;

3°- Indemnités pour incendies et alertes;

40- Pour vacations à une salle de spectacles.

Les tarifs suivants sont acceptés par le Conseil Municipal et soumis à l'agrément de Monsieur le PREFET:

Approved aline	And the last of th	Lieutenant S/Lieutenant Anjudant-Chef Adjudant Sergent-chef Sergent Caporal Sapeurs	2.250		
	1		· //	1 At	•

2°- Indemnité de manoeuvres mensuelles:

Officier	8									70	franca
S/Offici	er	8								65	
Sapeurs										60	. 11

30- Indemnité pour incendies et alertes:

	Jour	Nuit		
Officiers	18 f.heure	23 frs heure		
S/Officiers	15 f. "	18 "		
Caporaux)				
Sapeurs (14 f. "	17 "		

40- Indemnité pour vacations aux spectacles:

50 francs par séance et par homme (sapeur).

Ces tarifs seront appliqués à partir du ler Janvier 194

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre: Les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme,

ROLLE MAIRE,